Projet Pédagogique

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Vertefeuille - Primaire

Mercredis - Vacances

Année 2017 - 2018

Direction

Hicham TOUHAFI

Mathieu DALADOIRE

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalane

Les PEP 66
La solidarité en action

PEP 66 DEL

10 rue Paul Séjourné - BP 22 - 66350 TOULOUGES

Tel 04 68 62 25 25 - Mail : del@adpep66.org

www.pep66.org

SOMMAIRE

Introduction p 3

Situation initiale p 4
- La situation du centre
- La ville

Présentation de la structure p 5
- Le public
- Les locaux
- Les horaires de fonctionnement
- Les activités

Le PEDT p 8
- Le contenu
- Les partenaires
- Les objectifs

Les objectifs éducatifs p 9
- … de la ville de Perpignan
- … de l'ADPEP 66

L'accueil des enfants en situation de handicap p 10

Les objectifs généraux et opérationnels p 11

La journée type p 12

Le non négociable p 13

ADRESSE

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Vertefeuille (ALSH)

Rue de la Soulane
66000 PERPIGNAN

Période

Septembre 2017 - Août 2018

Introduction

L'Accueil de loisirs sans hébergement est un lieu de vie en collectivité, qui doit permettre à chaque enfant de passer un moment agréable en s'épanouissant aux travers d'activités diverses.

Il est important que l'équipe d'animation qui intervient durant ce temps prenne en considération les attentes et les demandes des enfants, pour privilégier ce lieu comme un lieu de découverte et d'apprentissage de la vie en collectivité.

Ce projet pédagogique va durant toute l'année scolaire, servir à l'équipe d'animation, de base et de repère, pour l'élaboration, l'évolution, et la continuité des projets d'activités qui seront mis en place au fur et à mesure des différents cycles.

Il est essentiel de ne pas oublier que c'est un temps de loisirs pour les enfants, mais que le rôle de l'équipe est de faire passer aux enfants des savoir être et des savoir-faire en fonction des valeurs que nous souhaitons transmettre aux enfants.

LA SITUATION DU CENTRE

L'Accueil de Loisirs primaire « VERTEFEUILLE » fonctionne dans les préfabriqués de l'ancienne école primaire Vertefeuille rue de la Soulane sur la ville de Perpignan.

LA VILLE

Perpignan compte une population de plus de 120 000 habitants.

Perpignan est la première commune agricole des Pyrénées-Orientales.

La viticulture occupe les deux tiers de la surface ; maraîchage, arbres fruitiers, production de fleurs occupent le tiers restant.

D'autres activités se sont développées telles que : le transport, la logistique, l'agroalimentaire, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, les énergies renouvelables, la santé et soins de la personne.

LE PUBLIC

Le centre accueille des enfants âgées de 6 à 12 ans. Des groupes ont été organisés pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant : groupe des 6 ans, des 7-8 ans et des 9-12 ans.

Tous les enfants peuvent être accueillis même l'accueil des enfants en situation de handicap selon les moyens disponibles (voir paragraphe suivant). La majorité des enfants sont issus de Perpignan. Il est possible que certains viennent des communes appartenant à la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée.

La capacité d'accueil du centre est de 100 enfants.

LES LOCAUX

L'Accueil de loisirs se situe dans les anciens locaux de l'école primaire Vertefeuille.
La répartition des salles est organisée de la façon suivante :

- Une salle d'activités 6 ans
- Une salle d'activités 7-8 ans
- Une salle d'activités 9-12 ans
- Une bibliothèque
- Une ludothèque
- Une cour
- Deux blocs sanitaires,
- Une tisanerie,
- Un jardin
- Une régie
- Un bloc cuisine, une salle de restaurant,
- Les installations sportives et/ou de loisirs de la commune.

LES HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

L'accueil est assuré les mercredis et les vacances de l'année scolaire (sauf vacances de Noël) et les vacances de Juillet et première quinzaine d'Août.

Un accueil parents-enfants est organisé le matin de 7h45 à 9h00 et de 17h00 à 18h15 le soir. Le midi, le temps d'accueil est fixé de 11h30 à 12h15. L'après-midi, l'accueil s'effectue de 13h30 à 14h00.

Les activités débutent de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Lors de l'accueil des parents et enfants, les animateurs complètent une liste de présences par tranche d'âges, sachant que M correspond au matin, R au repas et AM à l'après-midi. Les parents décident de mettre l'enfant à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas.

Les animateurs et la direction ont, par ailleurs, décidé d 'élaborer les plannings d'activités sur des thématiques.

Par exemple, pendant les vacances de juillet 2017, les groupes des 6 ans et des 7-8 ans ont opté pour la « faune et la flore » et le groupe des 9-12 ans « Le développement durable »

Des sorties à la journée avec pique-nique sont organisées une ou deux fois par semaine. Par exemple, les enfants sont allés visiter l'Iguana House à Torreilles, le jardin des plantes à Saint-Cyprien, le nouvel aquarium à Banyuls sur mer et le jardin d'Ariane à Sainte-Marie.

Les enfants participent à des activités « piscine » ou « tennis ». Ils participent également aux activités sportives que propose l'UFOLEP : rugby, basket, VTT, badminton, boxe, roller, judo, nautisme à Villeneuve de la Raho, tumbling lors des vacances de juillet et août.
Cette année, avec la mise en place de la semaine à 4 jours, les enfants peuvent fréquenter le centre la journée entière.

Le centre s'implique sur les différentes actions transversales proposées par la Mairie de Perpignan :

La fête des droits de l'enfant
Organisée le mercredi 22 novembre 2017 de 10h00 à 16h00 sur le Mas Bresson. Un rallye citoyen sera mis en place avec des jeux et des débats. L'UNICEF sera présent.

Spectacles musicaux ou représentations théâtrales et cinéma
La Mairie de Perpignan permet d'inscrire des groupes d'enfants à des concerts sandwich au théâtre de l'Archipel, à des représentations théâtrales ou encore assister à des projections cinématographiques d'Art et d'essai.

Les contes gourmands
Sur les vacances de Février : Les enfants participeront au projet avec des réalisations culinaires sur notre centre et organiseront une dégustation pour des invités surprises.
2ème étape : sur les vacances de printemps : les enfants participeront au concours culinaire le mercredi 25 et le jeudi 26 avril 2017.

Projet de bibliothèque commun maternel et primaire
Il a été décidé de créer une BCD commune aux accueils de loisirs Vertefeuille maternel et primaire dans le cadre des actions de territoire. Cette nouvelle BCD se trouve dans les locaux de l'accueil de loisirs Vertefeuille. Les enfants occupent déjà cette bibliothèque lorsque des activités ont rapport avec le livre comme, par exemple, les actions concernant les contes gourmands, les lectures à haute voix ou encore des activités manuelles.
Le but de ce projet est d'éveiller à la lecture et à la création au travers de différents types d'animation.

Par ailleurs, le centre fait appel aux animateurs pour organiser des grands jeux ou des expositions afin que toutes les tranches d'âge participent. Il participe également à l'Appel à Projet Unique culturel intitulé « découverte et initiation artistique » dont le but est de :

- De faire découvrir aux enfants du centre un registre artistique en lien avec la programmation,
- D'explorer le théâtre de l'Archipel
- D'apprendre à être spectateur en assistant à un spectacle.

De plus, l'Accueil de loisirs mènera des actions en commun avec l'accueil de loisirs maternel Vertefeuille dans l'objectif de créer une passerelle entre les deux publics.

Les animateurs proposent toujours des activités aussi diverses que variées : activités manuelles, jeux d'intérieur, jeux extérieurs et expression corporelle en lien avec le thème du cycle.

Enfin, le centre en partenariat avec la mairie de Perpignan et la DDCS, bénéficie d'intervenants sportifs comme par exemple un intervenant skate les mercredis matin de 10h00 à 12h00 de novembre et décembre 2017.

LE CONTENU

Ce dispositif émane du Ministre de l'Éducation Nationale, du Ministre de la Jeunesse et des Sports, du Ministre de la Culture et la Communication et du Ministre délégué à la Ville.

Le PEDT a pour objectif de mettre en œuvre un projet éducatif conçu par les partenaires concernés par l'éducation des enfants et des jeunes et à rassembler tous les financements de façon cohérente.

Le PEDT concerne les enfants et les adolescents scolarisés à l'école maternelle, à l'école élémentaire, au collège et éventuellement au lycée.

LES PARTENAIRES

- Les services de l'Etat
- La CAF
- Les collectivités territoriales
- Les fédérations d'éducation populaire
- Les associations (Fédération des Conseils de Parents d'Elèves, Fédération des Parents d'Elève de l'Enseignement Public)

LES OBJECTIFS

Le PEDT s'appuie sur 5 objectifs partagés :

- Privilégier le bien-être de l'enfant par un cadre accueillant où les adultes sont à l'écoute, le mettent en confiance, le valorisent.
- Accompagner chaque enfant dans son parcours d'épanouissement et de réussite en lui donnant la possibilité de découvrir une diversité de pratiques artistiques et culturelles, sportives, scientifiques dans une démarche citoyenne.
- Participer à la construction d'une citoyenneté active notamment par l'apprentissage du vivre ensemble et par l'expérimentation d'actions citoyennes.
- Développer les complémentarités éducatives, mettre en commun les compétences et les moyens pour des actions de qualité.
- Développer les compétences transversales de l'enfant pour favoriser la construction de son esprit critique : créativité, capacité d'expression, appropriation des nouvelles technologies, développement durable.

… DE LA VILLE DE PERPIGNAN

La ville de Perpignan a pour objectifs éducatifs les suivants :

Prendre l'enfant dans sa globalité : Ne pas considérer l'enfant de manière parcellaire.

Faire de la ville un espace éducatif global (exploitation des ressources qu'offrent une ville : culturelles, éducatives, sportives, technologiques, économiques) afin de rendre l'enfant citoyen et adulte de la ville et échanges interculturels, inter-quartiers afin de favoriser la mixité sociale.

La réussite scolaire : (ALSH: complémentarité).

Le respect des rythmes de l'enfant :

- besoins biologiques
- aspirations individuelles
- minimisation des cassures
- accueil des enfants handicapés.

… DES PEP 66

Les PEP 66 souhaitent promouvoir au travers de leur projet éducatif :

- La socialisation,
- La solidarité,
- L'éducation à la citoyenneté,
- L'initiative et la créativité,
- L'accession progressive à l'autonomie,
- La recherche d'un équilibre individuel,
- L'ouverture culturelle,
- L'élargissement du champ d'intérêts des enfants,
- L'épanouissement dans la joie du plaisir partagé,
- Le respect de l'environnement,
- L'amitié entre les peuples.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il est nécessaire de mettre l'accent sur :

- Le respect mutuel et des règles de sécurité,
- La participation de tous aux tâches de la vie quotidienne,
- La prise de responsabilité progressive et compatible avec les possibilités des enfants et la réglementation en vigueur,
- Les initiatives qui conduisent à la solidarité,
- L'apprentissage du respect du cadre de vie et la promotion de la qualité de l'environnement.

L'accueil des enfants en situation de handicap

La Municipalité et les associations d'Éducation Populaire adhèrent à une Charte de déontologie pour l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans les structures de loisirs. Cette intégration passe par la rencontre avec d'autres enfants « valides » dans le but de faire tomber les barrières dressées par les différences, l'intolérance et la ségrégation dès le plus jeune âge.

Pour cela, l'ADPEP peut faire appel aux associations Mireille Bonnet – Hand'avant66 qui agissent en partenariat pour favoriser un accueil de qualité pour les enfants en situation de handicap dans un lieu d'accueil collectif par le biais d'accompagnement des parents, professionnels et gestionnaires.

Les locaux de la structure ne sont, par contre, pas adaptés à l'accueil de tous les handicaps.

Finalités :

- Réponse humaine à des besoins particuliers en compensation de désavantages liés à des déficiences d'origine motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique ou à une maladie invalidante,
- Contribution à la bonne socialisation d'un enfant en milieu ordinaire,
- Développement chez l'enfant de sa capacité d'autonomie, de communication et d'expression,
- Travail en concertation avec l'équipe pédagogique, la famille et les intervenants d'établissements spécialisés.

L'accueil des enfants en situation de handicap est possible selon les moyens mis à disposition et l'handicap de l'enfant.

Par ailleurs, 4 critères ont été retenus pour mesurer l'intégration de l'enfant en situation d'handicap :

- Une équipe d'animation avertie,
- Un enfant à l'aise au sein de l'équipe pédagogique,
- Une famille satisfaite,
- Une non perturbation des autres enfants fréquentant le Centre.

LES OBJECTIFS ET LES MOYENS

L'autonomie

- Amener l'enfant à faire seul les choses :

Activités manuelles, jeux adaptés aux différentes tranches d'âge, se servir seul à la cantine, affichage de la journée-type, adoption de consignes en fonction des tranches d'âge (patrons, explication des consignes), organisation de la salle, règles de vie.

- Amener l'enfant à développer des capacités de réflexion :

Boîte à idées, conseils d'enfants, temps de parole, sorties, échanges, communication entre enfants et animateurs, bibliothèque, ludothèque, inter-centres, projets de la ville et projet d'activités.

- Amener l'enfant à participer à la vie du centre :

Tableau des métiers, implication dans le projet d'activités, vote, choix des activités, temps de parole du soir, communication, respect des règles de citoyenneté, affichage des règles de vie, des tableaux d'évaluation des activités.

La responsabilité

- Amener l'enfant à être respectueux :

Règles de vie, aide de l'enfant à trouver sa place au sein du groupe, montrer l'exemple, tableau des métiers, aménagement de la salle, jeux, activités manuelles.

- Amener l'enfant à s'impliquer :

Choix de l'activité, responsabilités, mise en place de grands jeux par les enfants, boîte à idées, temps de parole, demande d'apport de matériel par les enfants.

- Amener l'enfant à faire des choix :

Proposition de plusieurs activités, plusieurs temps d'accueil, plusieurs plats à la cantine, vote, créativité dans l'activité, temps de parole.

- Amener l'enfant à développer la citoyenneté :

Vote et respect de l'enfant, règles de vie, montrer l'exemple, donner son avis, respect de l'avis d'autrui et de ses différences, mise en place de valeurs (partage), gestion équitable envers tous les enfants.

La socialisation

- Amener l'enfant à développer l'esprit de groupe :

Climat de confiance entre l'enfant et l'adulte, jeux et activités, mise en place de temps informels, groupes par tranche d'âge, respect des règles.

- Amener les enfants à développer les valeurs de groupe :

Règles de vie, tableau des responsabilités, gestion du groupe, activités, grands jeux, brassage des groupes, temps d'accueil, participation de l'adulte en montrant l'exemple, temps de parole, épanouissement de l'enfant au sein du groupe.

- Amener l'enfant à s'ouvrir sur le monde extérieur :

Différentes sorties, inter-centres, activités et jeux, bibliothèque, ludothèque, partage des savoirs, brassage culturel et ethnique, Mise en place d'échange avec d'autre accueil.

- Amener l'enfant à accepter la différence :

Jeux de connaissance, temps de parole, expositions, activités, valorisation de la créativité, communication et échange autour de l'activité, sorties, inter-centres, brassage ethnique et culturel, mise en place de sortie spécifique en fonction des projets.

La journée type

7h45/9h00 : Accueil des enfants en ateliers (ludothèque, bibliothèque, dessin et activités manuelles).

9h00/11h30 : Activités par groupes d'âge.

11h30/13h30 : Repas.

13h30/ 14h00 : Temps d'accueil.

14h00/16h00 : Activités de l'après-midi.

16h00/16h30 : Goûter.

16h30/17h00 : Reprise des activités

17h00/18h15: Départ des enfants, mise en place d'ateliers.

Le non négociable

Il s'agit de règles qui ne peuvent être discutées.

Le respect de ces règles permet un fonctionnement cohérent de la structure accueillant les enfants, soit :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- Aucune consommation de cigarettes ou de tout produit illicite,
- Aucune violence physique ni verbale ne sera tolérée,
- L'engagement au respect des règles de la Jeunesse et des Sports,
- Respect des horaires de travail,
- Aucune décision personnelle d'animateurs sur le fonctionnement du centre ou le renvoi d'un enfant ne pourra être prise sans aucune consultation avec la direction,
- Assister aux réunions et au rangement du centre